

## RÈGLEMENT 5005-016

### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION À L'ÉGARD DE CERTAINS BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT les articles 119 à 122 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

À LA SÉANCE DU **10 JUILLET 2023**, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

#### **ARTICLE 1.**

Le présent règlement modifie le *Règlement 5005 relatif aux permis et certificats*.

#### **ARTICLE 2.**

L'article 41 est modifié par le remplacement du tableau 4-1 (Tableau des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation), par le suivant :

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	CERTIFICAT D'AUTORISATION	AUCUN
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL</b>		
- RÉPARATION	*	
- CHANGEMENT/AJOUT D'USAGE	*	
- INSTALLATION D'UNE CHEMINÉE, D'UN POÊLE OU D'UN FOYER PRÉFABRIQUÉ	*	
- RÉPARER, MODIFIER OU REMPLACER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (EN TOUT OU EN PARTIE)	*	
<b>BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES</b>		
- PERGOLA	*	
- PAVILLON (GAZEBO)	*	
- ABRI SOLEIL		*
- PAVILLON DE BAIN	*	
- SAUNA	*	
- FOYER ET FOUR EXTÉRIEUR, BARBECUE FIXE	*	
- PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE	*	
- PISCINE HORS-TERRE	*	
- PISCINE DÉMONTABLE	*	
- SPA OU BAIN TOURBILLON	*	
- PLONGEOIR	*	
- TERRAIN DE SPORT	*	
- GUICHET	*	
- ÎLOT POMPE À ESSENCE, GAZ NATUREL OU PROPANE	*	
- ÎLOT POUR ASPIRATEURS ET AUTRES UTILITAIRES DE MÊME NATURE	*	
- ENCLOS POUR CONTENEUR À DÉCHETS	*	
- CONTENEUR À DÉCHETS		*
- PATIO, TERRASSE		*
- GALERIE, BALCON	*	

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	CERTIFICAT D'AUTORISATION	AUCUN
- QUAI	*	
<b>ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE</b>		
- SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET DE CLIMATISATION D'AIR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS SIMILAIRES		*
- CORDE À LINGE ET POTEAU		*
- ANTENNE		*
- CAPTEUR ÉNERGÉTIQUE	*	
- RÉSERVOIR OU BOMBONNE		*
- CLÔTURE ET MURET	*	
- HAIE		*
- OBJET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE		*
- PRÉSENTOIR SERVANT À L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR		*
- SUPPORT SURÉLEVÉ POUR VÉHICULE		*
- SYSTÈME D'ALARME INCENDIE (3)	*	
<b>USAGE, CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT TEMPORAIRE</b>		
- CLÔTURE À NEIGE		*
- TERRASSE COMMERCIALE SAISONNIÈRE	*	
- VENTE DE FLEURS À L'EXTÉRIEUR	*	
- VENTE DE PRODUITS DE JARDINAGE	*	
- VENTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES	*	
- VENTE D'ARBRE DE NOËL	*	
- ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE	*	
- ÉVÈNEMENT PROMOTIONNEL	*	
- VENTE D'ENTREPÔT	*	
- FÊTE FORAINE, CIRQUE, FESTIVAL ET AUTRES ÉVÈNEMENTS SIMILAIRES	*	
<b>AUTRES TRAVAUX</b>		
- ENSEIGNE (AFFICHAGE)	* (1)	
- AMÉNAGEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LES CLASSES D'USAGES HABITATION MULTIFAMILIALE (H-3), HABITATION MULTIPLEX (H-4), COMMERCE (C), INDUSTRIE (I) ET INSTITUTIONNEL (P) AINSI QUE DANS LA ZONE H-512	*	
- AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT, DE CHARGEMENT OU DE DÉCHARGEMENT ET UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE	*	
- OUVRAGE SUR LA RIVE OU LE LITTORAL, INCLUANT LES TRAVAUX DE REMBLAI OU DE DÉBLAI ET L'ABATTAGE D'ARBRES	*	
- DÉBLAI-REMBLAI (2)	*	
- DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT DE PLUS DE 20 MÈTRES CARRÉS	*	
- DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT DE PLUS DE 20 MÈTRES CARRÉS	*	
- TRANSPORT D'UN BÂTIMENT	*	
- ROULOTTE DE CHANTIER, BUREAU DE VENTE, MAISON OU CONDO MODÈLE	*	
- INSTALLATION SEPTIQUE	*	
- INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX DE SURFACE OU SOUTERRAINES (4)	*	
- INSTAURER UN USAGE COMPLÉMENTAIRE	*	
- CONSTRUCTION DE PONCEAU ET CANALISATION DE FOSSÉ	*	

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	CERTIFICAT D'AUTORISATION	AUCUN
- BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT	*	
- INSTALLER DE FAÇON TEMPORAIRE DES FILS AÉRIENS	*	
- ABATTAGE D'ARBRE AYANT UN DIAMÈTRE DE DIX (10) CENTIMÈTRES ET PLUS, PRISE AU DIAMÈTRE À HAUTEUR DE POITRINE (DHP) <sup>(6)</sup>	*	
- SYSTÈME DE GÉOTHERMIE <sup>(5)</sup>	*	

### **ARTICLE 3.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
**NORMAND DYOTTE**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**ME PASCALE SYNNOTT**  
Greffière et directrice

avis motion et dépôt

**CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 5005-016**

<b>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET</b>	
<b>ADOPTION DU RÈGLEMENT</b>	
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	
<b>DATE DE PUBLICATION</b>	

\_\_\_\_\_  
**NORMAND DYOTTE**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**ME PASCALE SYNNOTT**  
Greffière et directrice

*avis motion et dépôt*